

*Date de dépôt: 26 juin 2008*

*Messagerie*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Andreas Meister : Projet de déplacement du SAN**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 11 juin 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Lors d'une récente séance de commission de l'aménagement, où la question du déplacement du service des automobiles et de la navigation a été brièvement abordée, la réponse semblait indiquer que ce projet n'était pas encore engagé. Or, une présentation a été faite au Conseil Administratif de la commune de Carouge, leur montrant un projet d'installation du SAN à Bernex, sans que cette dernière ait été informée de cette intention.*

*Le service des automobiles et de la navigation ainsi que la fourrière cantonale sont des installations importantes en terme de surfaces construites (halle technique, pistes d'essai, parkings, bâtiment administratif), et également en terme d'impacts environnementaux, dus essentiellement à l'importante génération de trafic motorisé. Par conséquent, et a fortiori s'agissant d'une installation étatique, une évaluation stratégique pour déterminer le lieu le plus adéquat pour implanter le SAN s'impose. Au vu de l'importance du projet, une consultation préalable du Grand Conseil ainsi que des communes potentiellement concernées paraît nécessaire.*

**En conclusion:**

***Est-ce que le Conseil d'Etat prévoit d'engager une évaluation environnementale pour déterminer la localisation la plus judicieuse pour le SAN ainsi qu'une large consultation sur ce projet ?***

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### *Localisation*

Le Conseil d'Etat a la ferme intention de déplacer le service des automobiles et de la navigation (SAN)<sup>1</sup> et la fourrière cantonale. Le site de Bernex a été retenu sur la base de deux études de faisabilité, réalisées en février 2007 et mars 2008, qui démontrent que ce site convient parfaitement à une implantation groupée de l'office de la sécurité civile, du SAN et de la fourrière cantonale.

L'implantation du SAN à Bernex est évoquée dans le cahier des charges de l'avant-projet d'urbanisme et dans le projet de plan directeur de quartier, du périmètre d'aménagement coordonné (PAC) Bernex-Est, du 6 février 2008.

### *Développement du projet et consultation des organes intéressés*

Le Conseil d'Etat a déposé au Grand Conseil, ce jour, un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 2 720 000 F en vue de la reconstruction délocalisée à Bernex, de nouveaux bâtiments pour le service des automobiles et de la navigation (SAN) et de la fourrière cantonale.

Le développement de l'étude se fera en concertation avec la commune de Bernex.

Le Conseil d'Etat veillera à ce que le projet du SAN s'intègre harmonieusement avec les objectifs du PAC Bernex-Est.

C'est dans le cadre de ce crédit d'étude que seront menées les études d'impacts en matière de circulation et de mobilité.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Laurent Moutinot

---

<sup>1</sup> Devenu l'office cantonal des automobiles et de la navigation, depuis l'entrée en vigueur, le 26 juin 2008, du nouveau règlement sur l'organisation de l'administration cantonale (ROAC).